

Approvisionnement territorial en matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes

Panorama départemental

63 - Puy-de-Dôme

Avril 2021

Préambule

En marge des travaux du schéma régional des carrières, la DREAL et la CERC ARA ont réalisé ce panorama de l'activité matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes.

Il vise à améliorer les connaissances sur l'activité des carrières et de recyclage des matériaux dans la région et à faciliter l'appropriation à l'échelle locale du scénario et des orientations portés par le schéma.

Décliné à l'échelle régionale et départementale, ce document présente ainsi de manière synthétique :

- Les principales caractéristiques des carrières
- L'évolution des capacités autorisées dans le temps
- Les volumes de matériaux extraits
- Une première approche de la répartition des capacités de production par zone d'enjeux
- Les ressources secondaires issues des déchets inertes du BTP

L'état des lieux des carrières est basé sur les autorisations en date de décembre 2020, et les dernières données de production sur l'année 2019.

Les travaux territoriaux réalisés pour élaborer le schéma régional des carrières ont permis de concevoir et de formaliser [une méthodologie d'analyse de ce type de données à l'échelle territoriale](#). Cette première version détaillée permet d'aiguiller le lecteur pour une compréhension approfondie de ce panorama.

Une déclinaison de ce panorama à l'échelle SCoT et une version simplifiée du guide méthodologique permettant de questionner ces données est actuellement à l'étude.





Caractéristiques des carrières

Sites d'extraction de matériaux

Rubrique ICPE	Nombre de sites
Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA	
Carrières (ICPE 25-10-1)	54
Sans objet (ICPE 25-10-2)	0
Affouillement du sol (ICPE 25-10-3)	0
Halde et terril (ICPE 25-10-4)	0

54

Carrières d'extraction
dans le département

44

en moyenne par département
en AURA

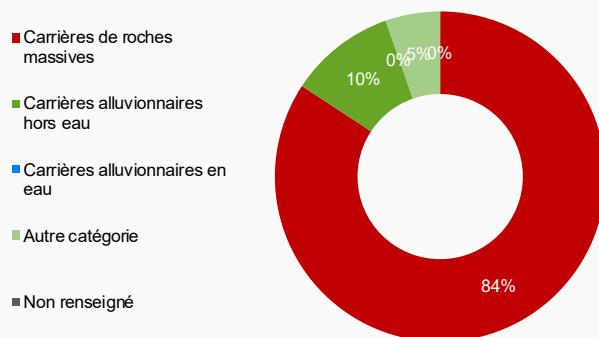
Carrières prises en compte :

Les carrières incluses dans le tableau de bord sont les sites ICPE 2510-1 en fonctionnement à la date d'export de la base de données des Installations Classées (déc.. 2020). Les sites ICPE 25-10-2, 3, 4 sont présentés à titre d'information dans le tableau de gauche. Ils ne seront plus évoqués dans les autres pages. Par ailleurs, les carrières non soumises à autorisation (ICPE 25-10-5, 25-10-6) ne rentrent pas dans le champ de ce document.

Répartition des carrières par type

Répartition des capacités maximales autorisées par type de carrières

Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA



0%

des capacités maximales
autorisées pour des carrières
alluvionnaires en eau

14%

en moyenne dans la région AURA

Type de carrières	Nombre de sites	Production max. autorisée par an
Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA		
Carrières de roches massives	44	5 746 kt/an
Alluvionnaires hors eau	5	710 kt/an
Alluvionnaires en eau	0	0 kt/an
Autre catégorie	5	365 kt/an
Non renseigné	0	0 kt/an
Total	54	6 821 kt/an

Type de carrières :

Le type de carrières renvoie à la substance extraite ainsi que le mode d'extraction.

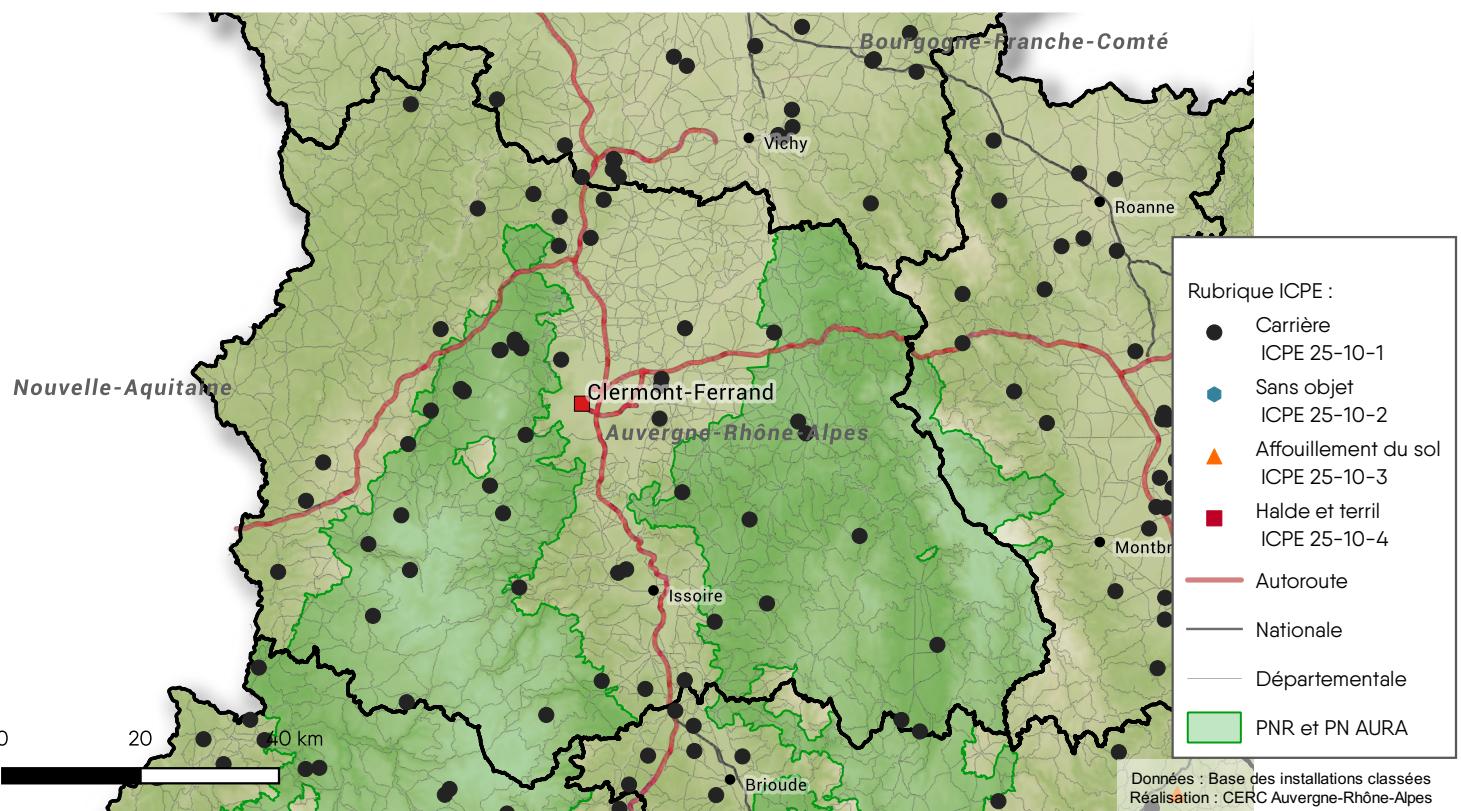
Les carrières de roches massives exploitent des roches consolidées comme les calcaires, les grès, les granites, les gneiss, les schistes, les basaltes...

Les carrières alluvionnaires exploitent des roches meubles issues de l'accumulation d'éléments provenant de l'érosion, transportés et déposés par les cours d'eau ou glaciers. L'exploitation des matériaux alluvionnaires peut être réalisée en eau ou hors eau.

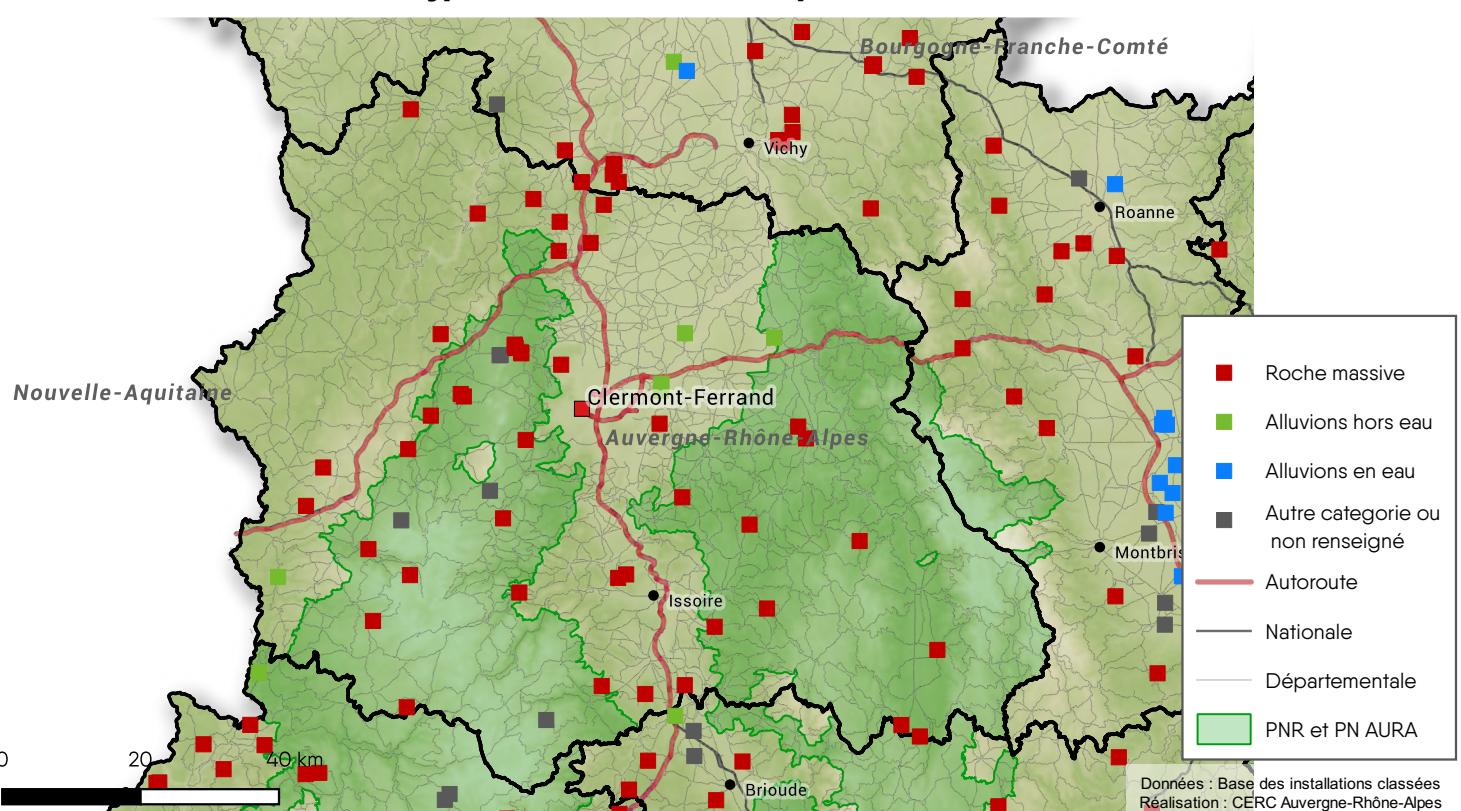
Les carrières classées en "Autre catégorie" correspondent à des carrières exploitant des pouzzolanes, une roche naturelle constituée par des scories (projections) volcaniques.



Répartition des carrières sur le département 63



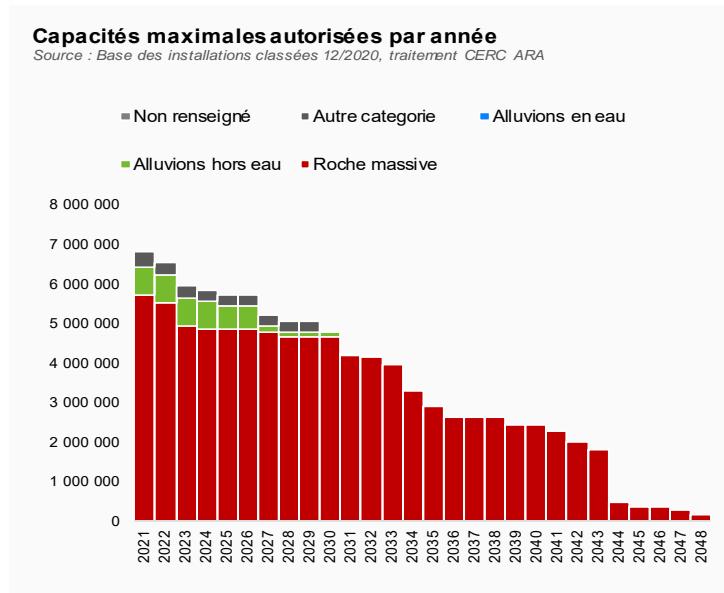
Type de carrières sur le département 63





Caractéristiques des carrières

Evolution des capacités maximales autorisées par type de carrière



0 kt

des capacités maximales autorisées pour des carrières alluvionnaires en eau

0%

des capacités max. autorisées de ce type de carrières en AURA

Carrières transportant autrement que par la route*

Nombre de sites	
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA	
Par la navigation	0
Par le rail	0

100%

des matériaux extraits transportés par la route

88%

en moyenne dans la région AURA

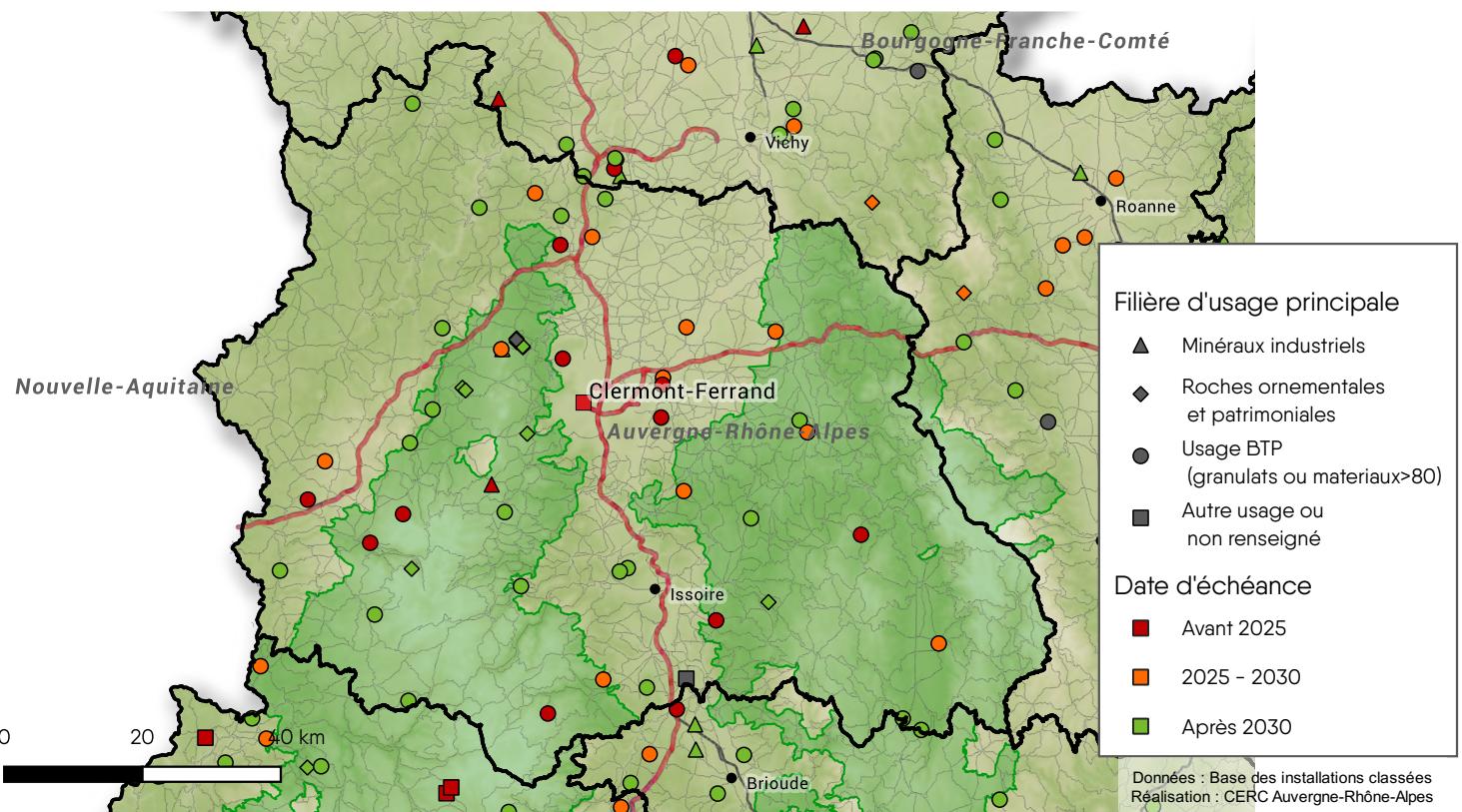
Mode de transport :

Mode de transport des matériaux indiqué dans l'enquête annuelle Carrière 2019 du Ministère de la Transition Ecologique.

*D'autres modes de transport que la route, le rail ou la navigation peuvent être présents. En effet, l'enquête Carrière inclue une modalité « autre », pouvant correspondre à du transport par câble, tapis, convoyeurs, etc. qui ne sont pas présentés ici.



Echéance Autorisation sur le département 63





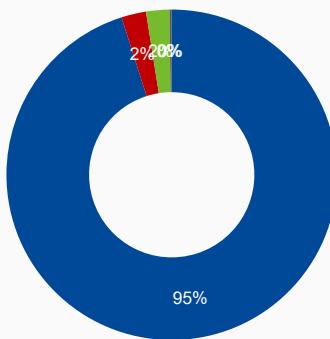
Caractéristiques des carrières selon les filières de destination des matériaux extraits

Répartition des carrières par filière d'usage

Répartition des capacités maximales autorisées par filière principale

Source : Base des installations classées, traitement CERC ARA

- BTP Granulats et matériaux >80mm
- Minéraux industriels
- Roches ornementales et patrimoniales
- Autres usages
- Non renseigné



95%

des capacités maximales autorisées pour des carrières à usage BTP

78%

en moyenne dans la région AURA

Filière d'usage principale	Nombre de site	Production max. autorisée par an
Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA		
BTP Granulats et matériaux >80mm	40	6 486 kt/an
Minéraux industriels	2	165 kt/an
Roches ornementales et patrimoniales	11	155 kt/an
Autres usages	0	0 kt/an
Non renseigné	1	15 kt/an
Total	54	6 821 kt/an

Carrières de minéraux industriels ou de roches ornementales pouvant aussi alimenter la filière BTP :

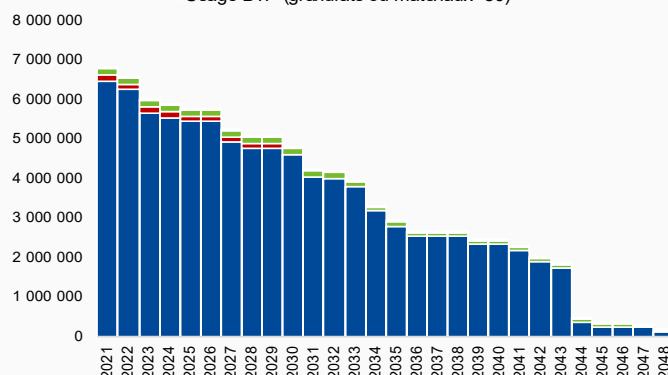
Minéraux industriels	1	140 kt/an
Roches ornementales et patrimoniales	0	0 kt/an

Evolution des capacités maximales autorisées par filière principale

Capacités maximales autorisées par année

Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA

- Autre usage ou non renseigné
- Roches ornementales et patrimoniales
- Minéraux industriels
- Usage BTP (granulats ou matériaux>80)



6 486 kt

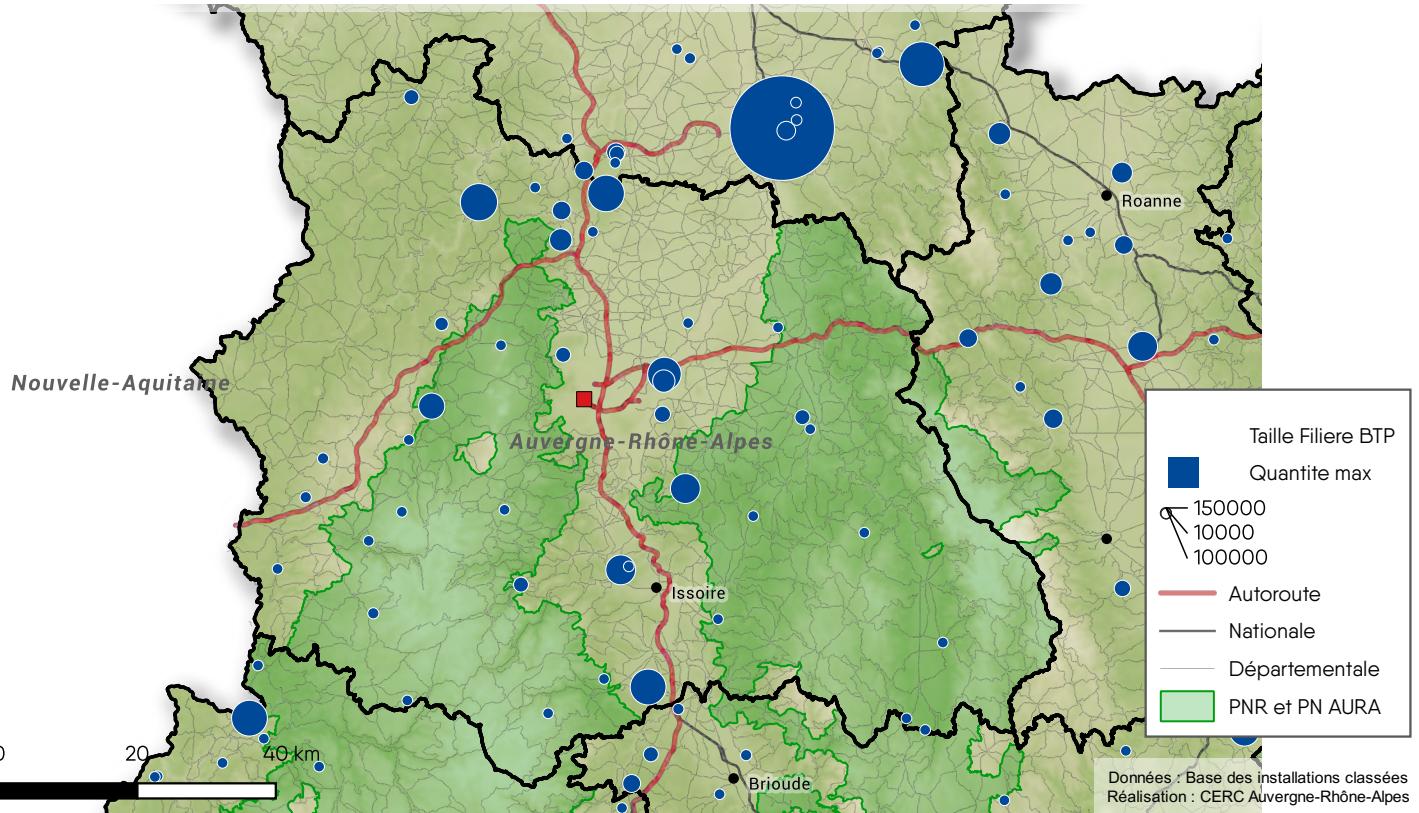
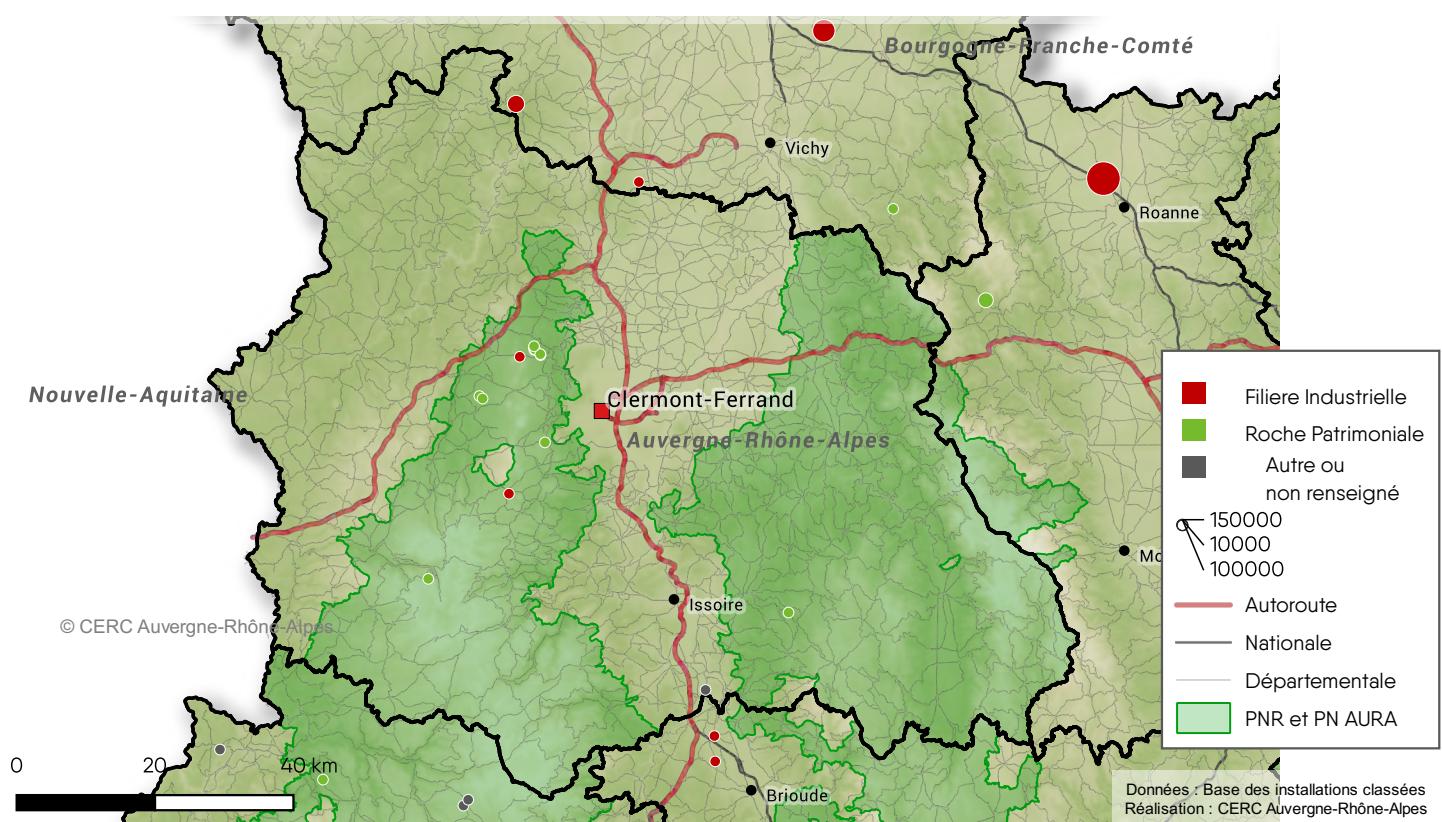
des capacités maximales autorisées pour des carrières à usage BTP en 2021

Filière d'utilisation des matériaux extraits de la carrière :

Ces filières sont principalement connues par les réponses apportées par les carriers dans l'enquête annuelle Carrière obligatoire du Ministère de la Transition Ecologique. Une carrière peut alimenter plusieurs filières. Dans ce cas là, une filière principale (recevant le tonnage extrait le plus élevé) a été définie.

Les carrières pour lesquelles la filière d'usage principale n'a pas pu être définie (pas d'information dans l'enquête Carrière) ont été classées dans la modalité "Non renseigné".



**Capacité maximale autorisée - Filière BTP sur le département 63****Capacité maximale autorisée - Filière industrielles et ornementales sur le département 63**

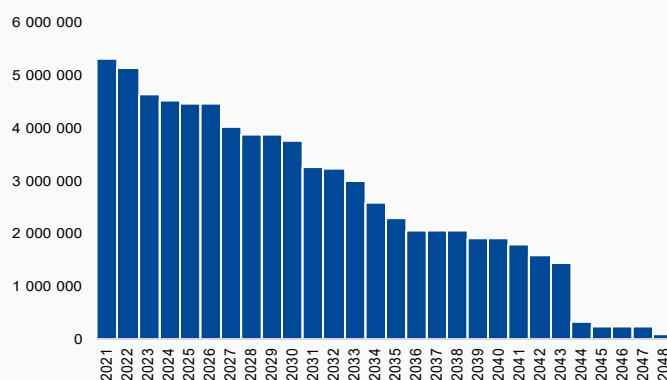


Caractéristiques des carrières alimentant la filière BTP

Evolution des capacités moyennes autorisées pour la filière BTP Granulats et matériaux >80mm

Capacités moyennes autorisées par année - Filière BTP

Source : Base des installations classées 12/2020, traitement CERC ARA



5 337 kt

des capacités moyennes autorisées pour des carrières à usage BTP en 2021

8%

des capacités moy. autorisées pour la filière BTP en AURA

Capacité moyenne autorisée :

Capacité moyenne d'extraction par an indiquée dans l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation.

N'étant pas une information obligatoire, elle correspond à une indication du rythme moyen d'extraction par an en année normale. Cet indicateur permet d'estimer le volume extrait dans les prochaines années de manière plus réaliste que les quantités maximales autorisées. Si la capacité moyenne n'était pas connue, la capacité maximum a été utilisée

Précision méthodologique sur les cartes page suivante :

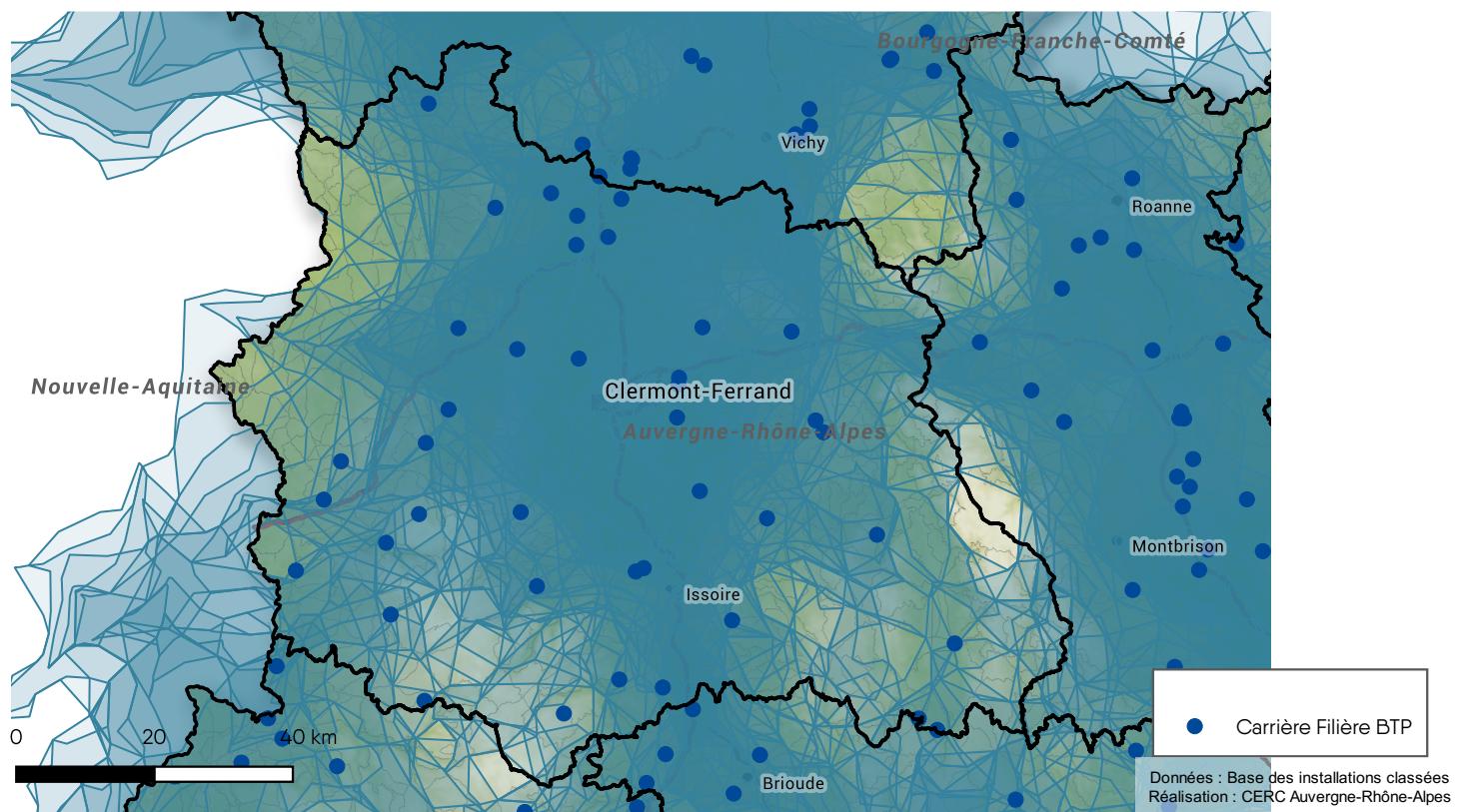
Zones de chalandise : La distance fixée est de 40 kilomètres si la carrière fait partie d'un grand pôle urbain et de 60 km ailleurs. Un coefficient de « coût » a été attribué à chaque tronçon, en fonction du type de route. La distance en kilomètre utilisée pour la zone de chalandise ne correspond ainsi pas à la distance réelle, mais à une distance pondérée par le type de voie, afin de prendre en compte les difficultés de livraison de matériaux lourds sur de petits axes routiers. Pour plus d'information, voir sur [datARA](#)

Cartes de chaleur : La capacité de chaque carrière granulats et matériaux >80 mm a été attribuée à un périmètre de 30 km à vol d'oiseau. Ces différentes zones ont ensuite été cumulées afin de créer des tâches de chaleur. Un point rouge dispose de forte capacité, un point clair non.

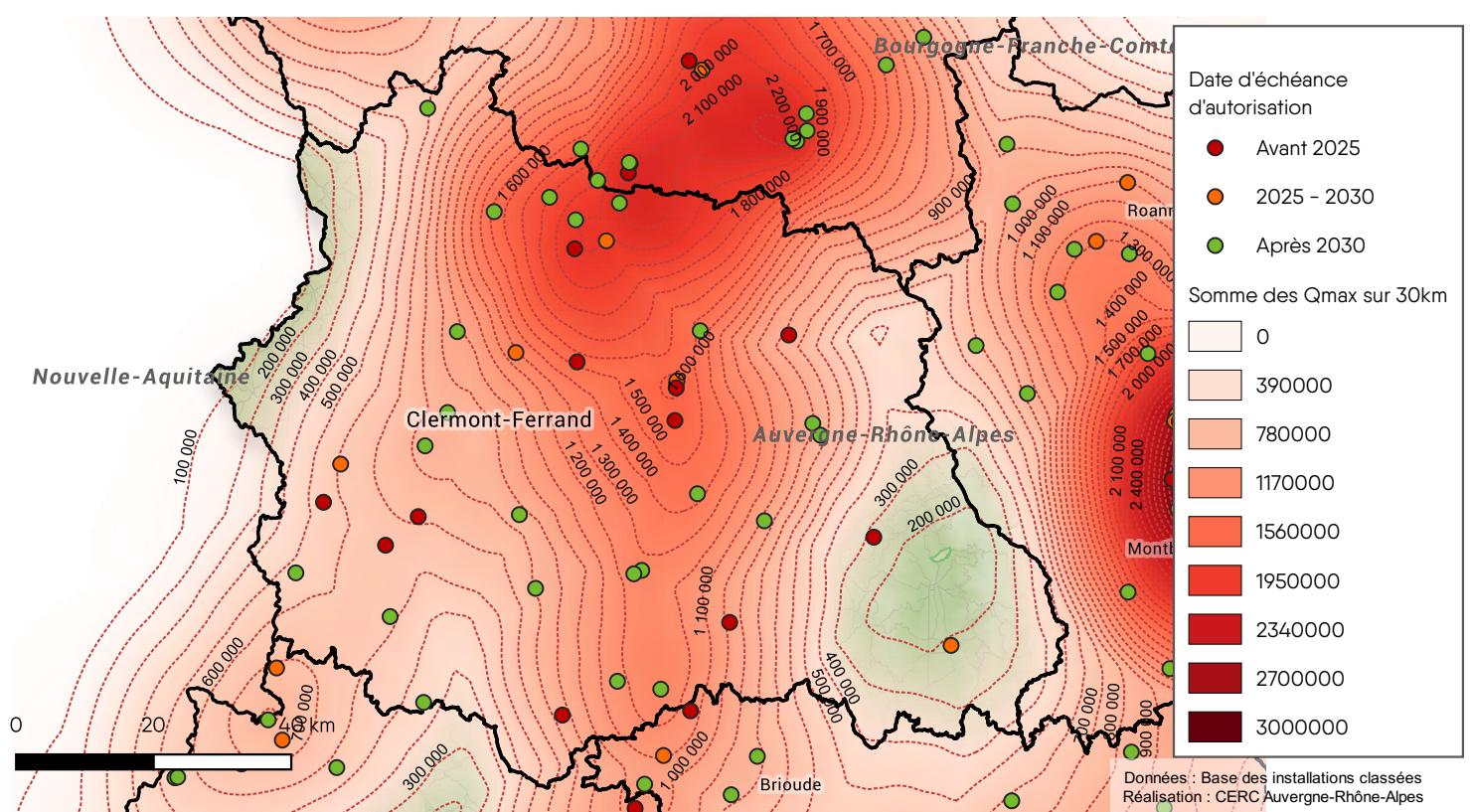




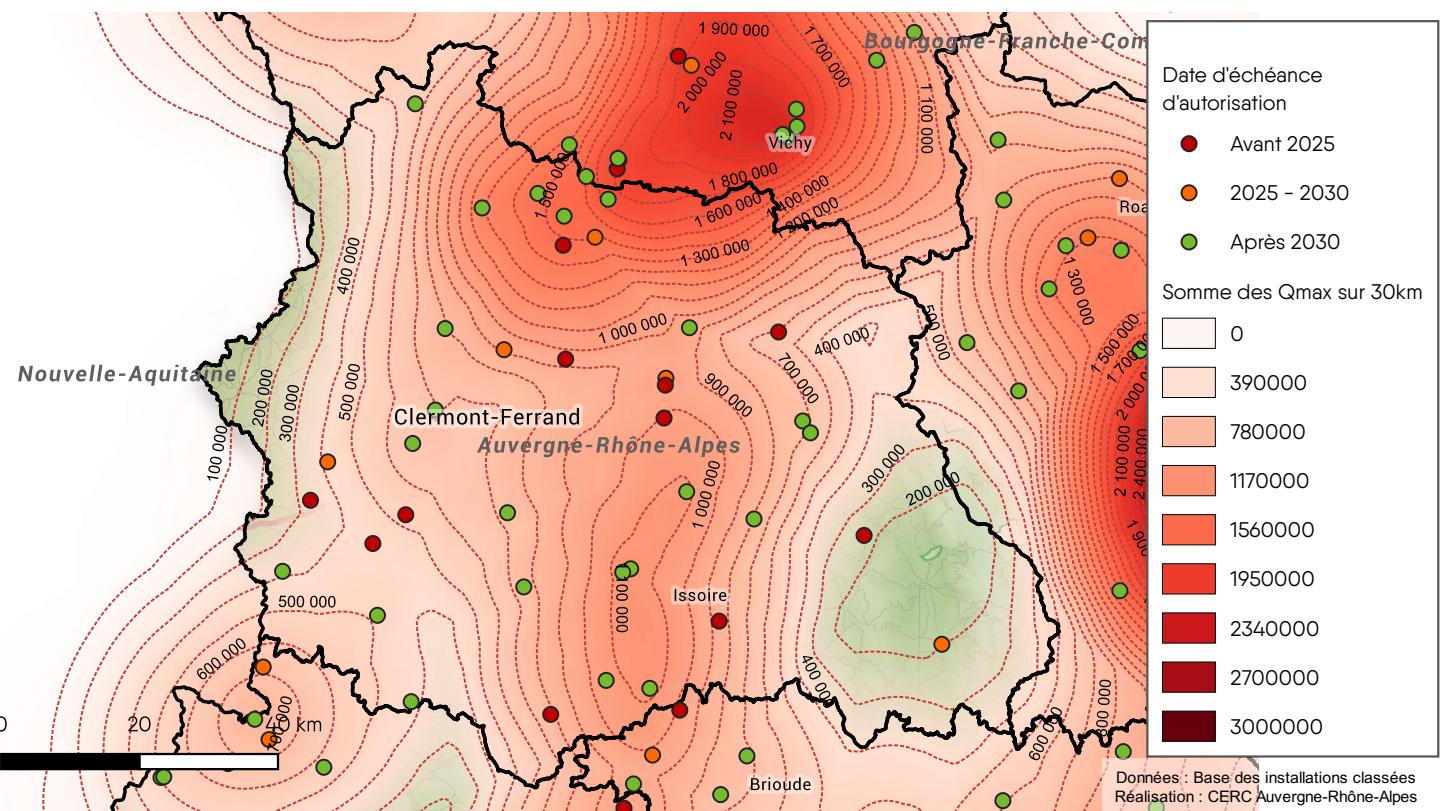
Zone de chalandise des carrières à usage BTP - Département 63



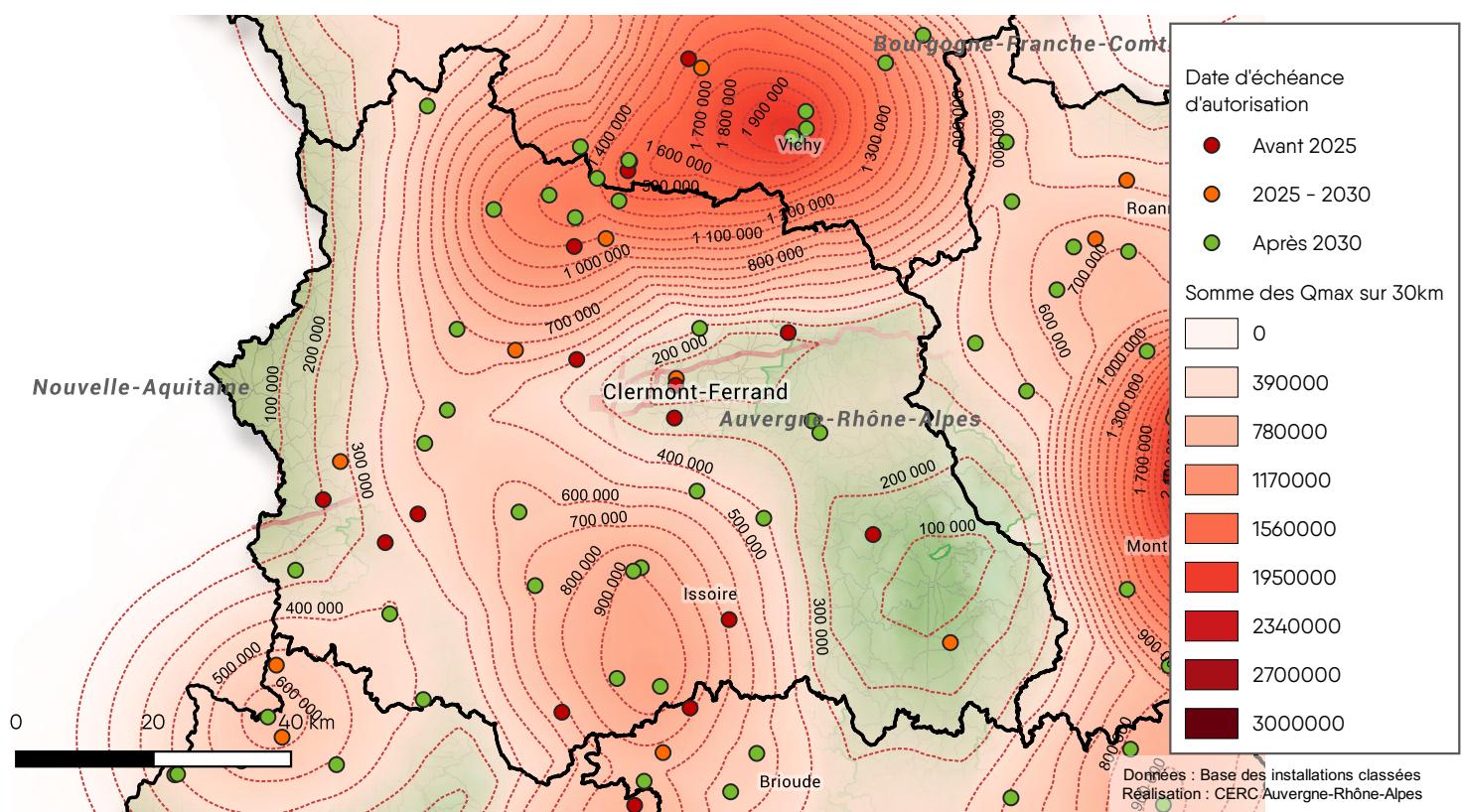
Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2021 - Département 63



Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2025 - Département 63



Capacité maximale Carrières BTP répartie sur 30 km en 2032 - Département 63

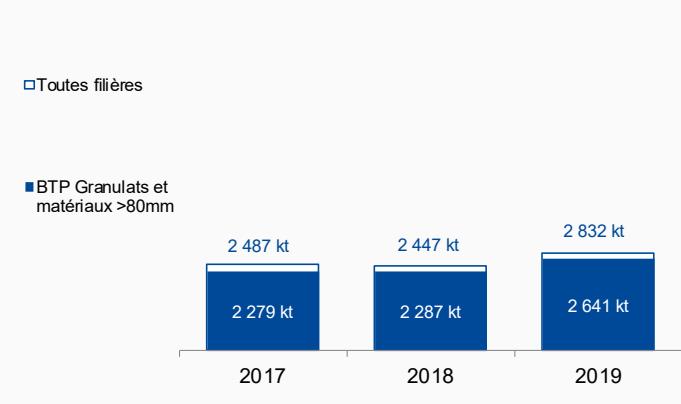




Tonnage de matériaux primaires extraits

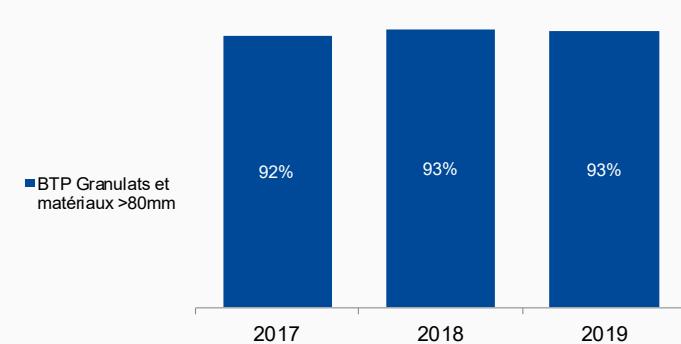
Matériaux extraits de 2017 à 2019

Tonnage de matériaux extraits
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA



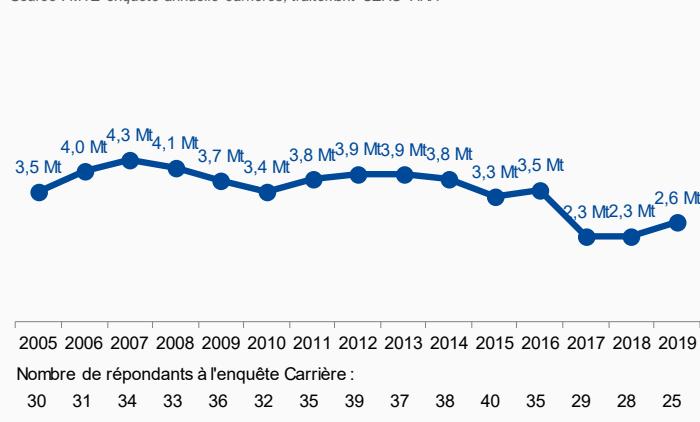
Répartition des tonnages par filière de destination des matériaux extraits

Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA



Historique de production des carrières - Filière principale BTP

Historique des tonnages de matériaux extraits - Filière BTP
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA



Nombre de répondants à l'enquête Carrière :

30 31 34 33 36 32 35 39 37 38 40 35 29 28 25

2 832 kt

de matériaux extraits
en 2019

Dont ≈ 30kt/an

provenant de carrières à vocation
industrielles ou ornementales
destiné au BTP

93%

des matériaux extraits
à destination de la filière
BTP en 2020

84%

en moyenne dans la région AURA

3,5 Mt

des matériaux extraits
en moyenne entre
2005 et 2019

Tonnage de matériaux extraits : provenant de l'enquête annuelle Carrière. Les carriers renseignent à cette occasion les différentes filières de destination des matériaux extraits. A noter que les carrières n'ayant pas répondu une année à l'enquête Carrière n'ont pas été estimées.

Historique de production : Historique des données de production des carrières, provenant de l'enquête annuelle Carrière menée par l'Unicem jusqu'en 2016. Les carrières n'ayant pas répondu une année n'ont pas été estimées.

Les données des filières représentant moins de 5 répondants ne sont pas présentées afin de respecter la confidentialité des informations.





Flux de matériaux et besoin estimé du territoire pour la filière BTP

Importations et exportations départementales - Filière BTP

Indicateurs calculés sur la moyenne 2017 à 2019*

Type de flux	Volume
Source : MTE enquête annuelle carrières, traitement CERC ARA	
Exportations vers...	55 kt
des départements de la région	20 kt
des départements limitrophes	10 kt
d'autres départements	23 kt
la France entière	0 kt
l'étranger	1 kt
Importations provenant...	237 kt
d'autres départements de la région	211 kt
des départements limitrophes	25 kt
d'autres départements	0 kt
l'étranger	non connu

55 kt/an

de matériaux exportés
dans d'autres départements / pays

237 kt/an

de matériaux importés
depuis d'autres départements

Besoin estimé du département en matériaux pour la filière BTP

Type de flux	Moyenne 2017-2019
Source : MTE enquête annuelle carrières, INSEE, traitement CERC ARA	
Population départementale	0,66 millions
Besoin annuel du territoire	2,6 Mt
Ratio t/hab/an	3,9 t/an/hab

3,9 t/an/hab

ont été utilisés en moyenne
de 2017 à 2019

4,3 t/an/hab

en moyenne dans la région AURA

*Importation provenant d'autres régions calculée
sur la moyenne 2017-2018 (données 2019 à venir)

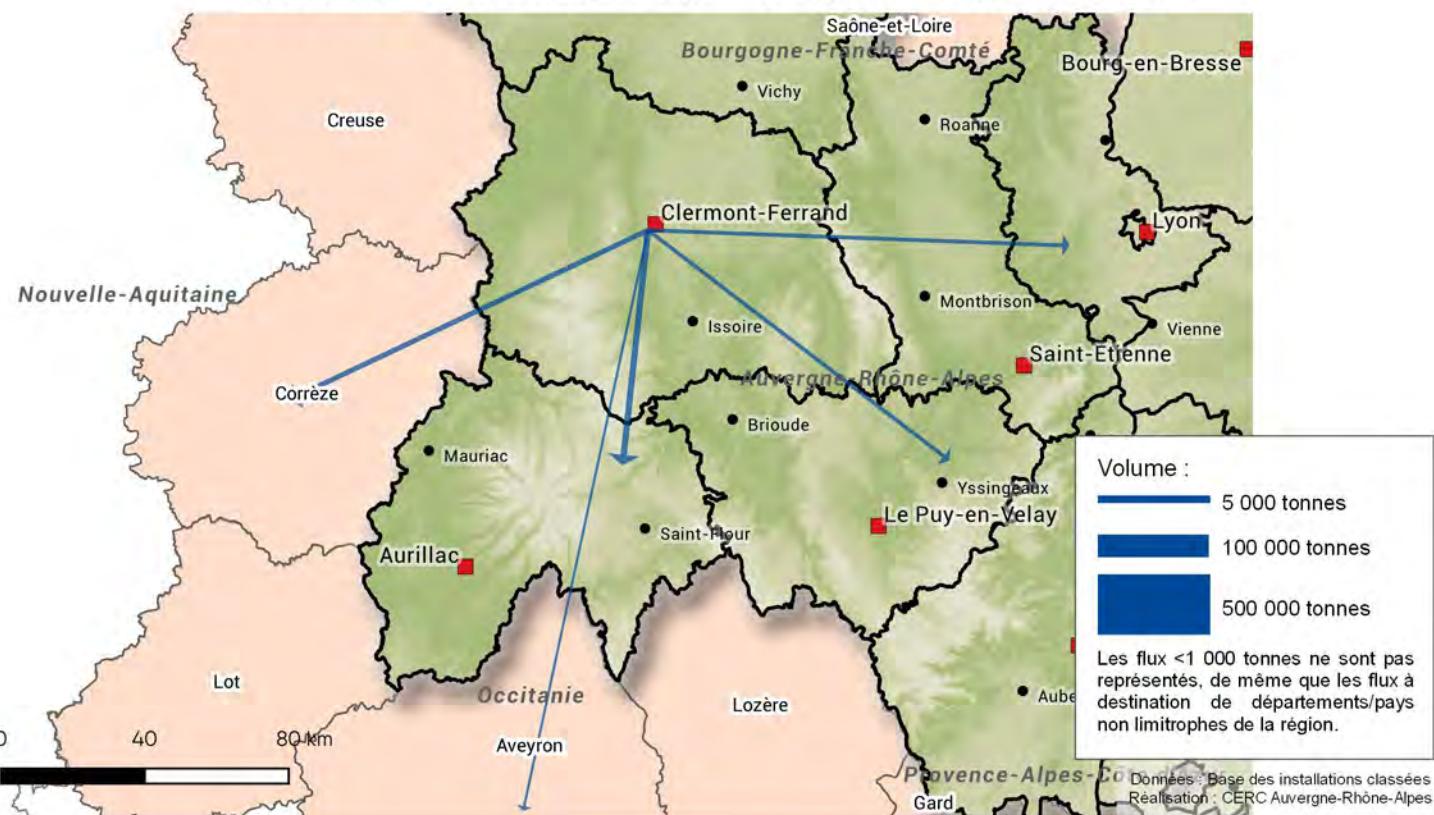
Besoin estimé du département en matériaux pour la filière BTP :

Ce besoin théorique est égal à : [l'extraction sur le département + les importations - les exportations] / la population.

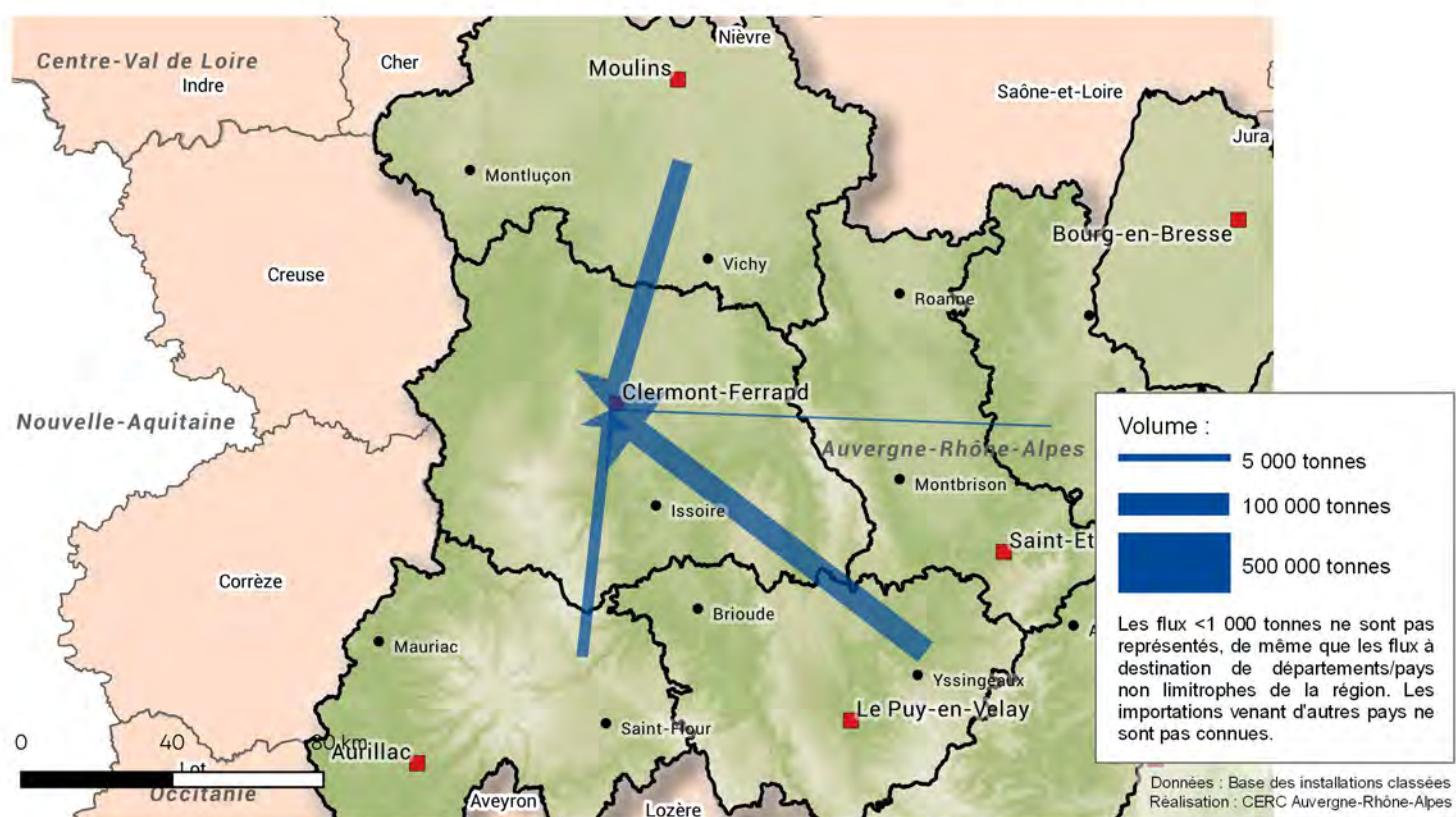
Ce besoin a été calculé sur la moyenne des indicateurs 2017 - 2019. Il s'agit d'un ordre de grandeur et peut être affiné à l'occasion de la réalisation d'un diagnostic d'approvisionnement territorial (voir le [guide méthodologique](#))



Exportation de matériaux à usage BTP depuis le département 63



Importation dans le département 63 de matériaux à usage BTP





Carrières BTP potentiellement en zone d'enjeux à sensibilité environnementale

Répartition des carrières de la filière BTP potentiellement en zone d'enjeux

Zones d'enjeux	Nombre de sites potentiels	Production max. autorisée par an
Source : Base des installations classées, traitement CERC ARA		
Majeur	7	1 894 kt/an
Réhibitoire	0	0 kt/an
Pas d'enjeu majeur ou réhibitoire	33	5 042 kt/an
Non renseigné	0	0 kt/an
Total	40	6 936 kt/an

0%

des capacités maximales potentiellement en zone d'enjeux à sensibilité réhibitoire

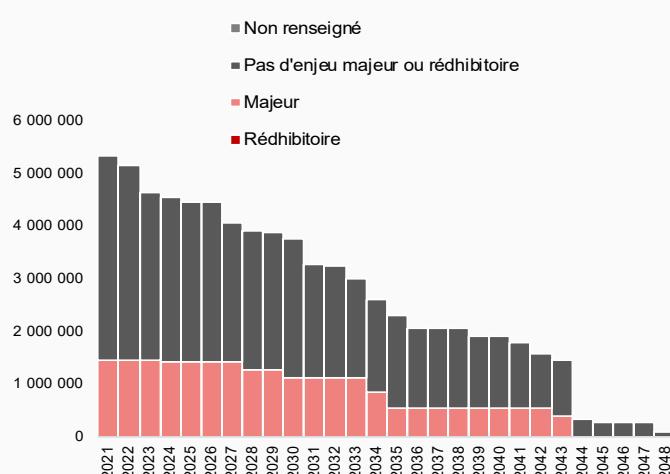
2%

en moyenne dans la région AURA

Evolution des capacités moyennes - Filière BTP en fonction des enjeux potentiels

Capacités moyennes autorisées par année - Filière BTP

Source : Base des installations classées, traitement CERC ARA



0 kt

des capacités moyennes potentiellement en zone d'enjeux à sensibilité réhibitoire en 2021

L'identification des sites susceptibles d'impacter un enjeu majeur est réalisée de façon forfaitaire. Elle constitue une première approche sur la sensibilité potentielle du territoire aux interactions carrières/enjeux identifiés par le SRC. L'appréciation des enjeux effectivement présents se fait à l'échelle de chaque site.

Zones d'enjeux Majeur ou Réhibitoire :

L'activité d'extraction des carrières est en interaction forte avec différents enjeux environnementaux, paysagers, agricoles ou patrimoniaux. Ces enjeux ont été identifiés par le SRC Auvergne-Rhône-Alpes, afin de connaître le niveau de protection souhaité et l'impact potentiel de ces exigences sur les autorisations préfectorales de création ou de renouvellement de carrières :

Sensibilité réhibitoire : interdiction stricte de portée générale imposée par la réglementation de portée nationale ou particulière en vigueur ou bien impossibilité de fait liée à l'occupation ou la propriété du sol est manifestement incompatible avec l'exploitation d'un gisement. L'orientation régionale n°6 du schéma y interdit l'extraction.

Sensibilité majeure : regroupe les espaces présentant une sensibilité majeure, concernés par des mesures de protection, inventaires spécifiques ou d'autres démarches visant à signaler leur valeur. Les extractions doivent y être évitées ou réduites (voir orientations n°7 et 10 du SRC).



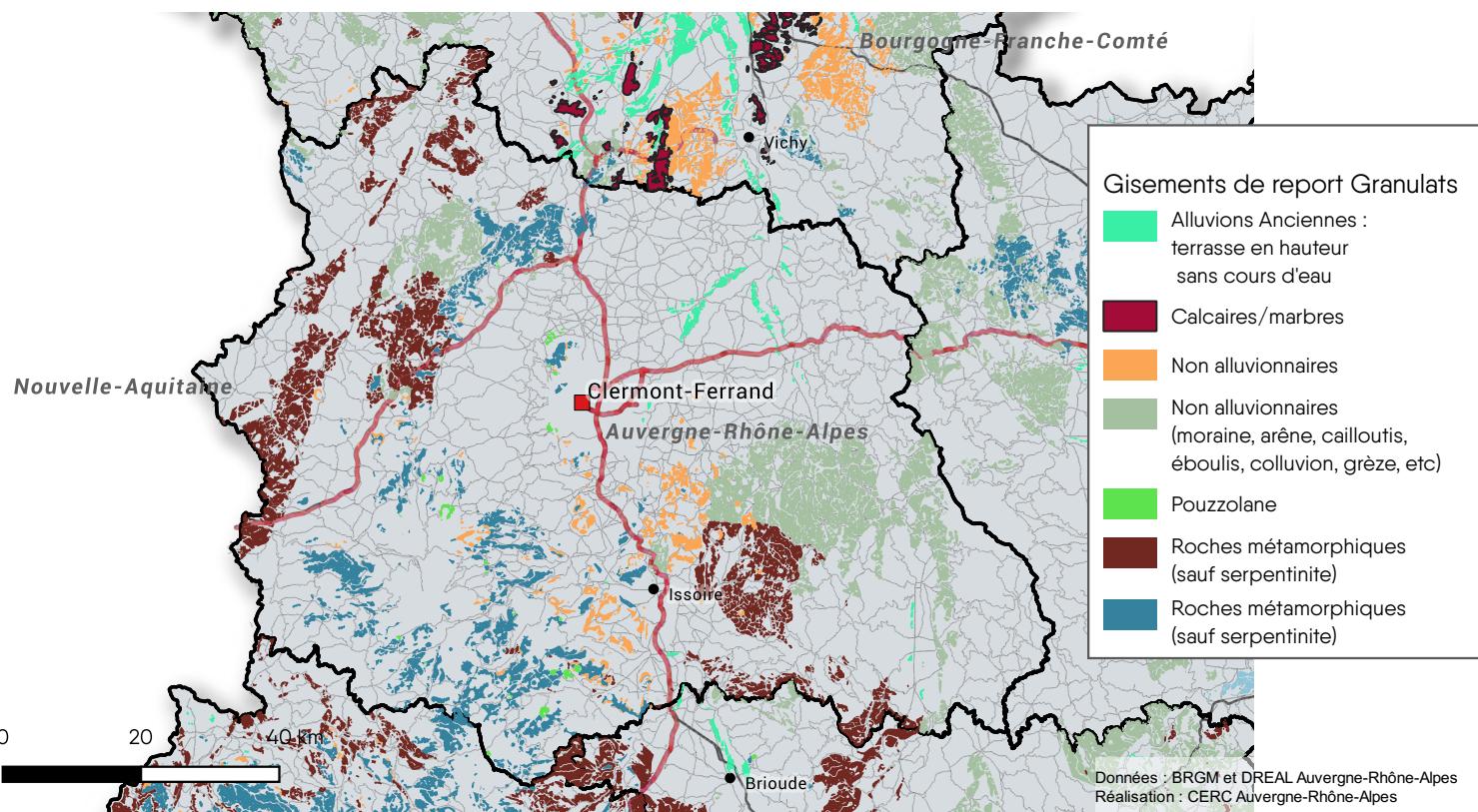
Précision méthodologique sur les cartes page suivante :

Gisement de report BTP : gisements de roches massives et d'alluvionnaires hors d'eau qui pourraient se substituer à l'approvisionnement par des gravières (granulats issus des alluvions en eau). Pour plus d'information, voir le [SRC Auvergne-Rhône-Alpes](#).

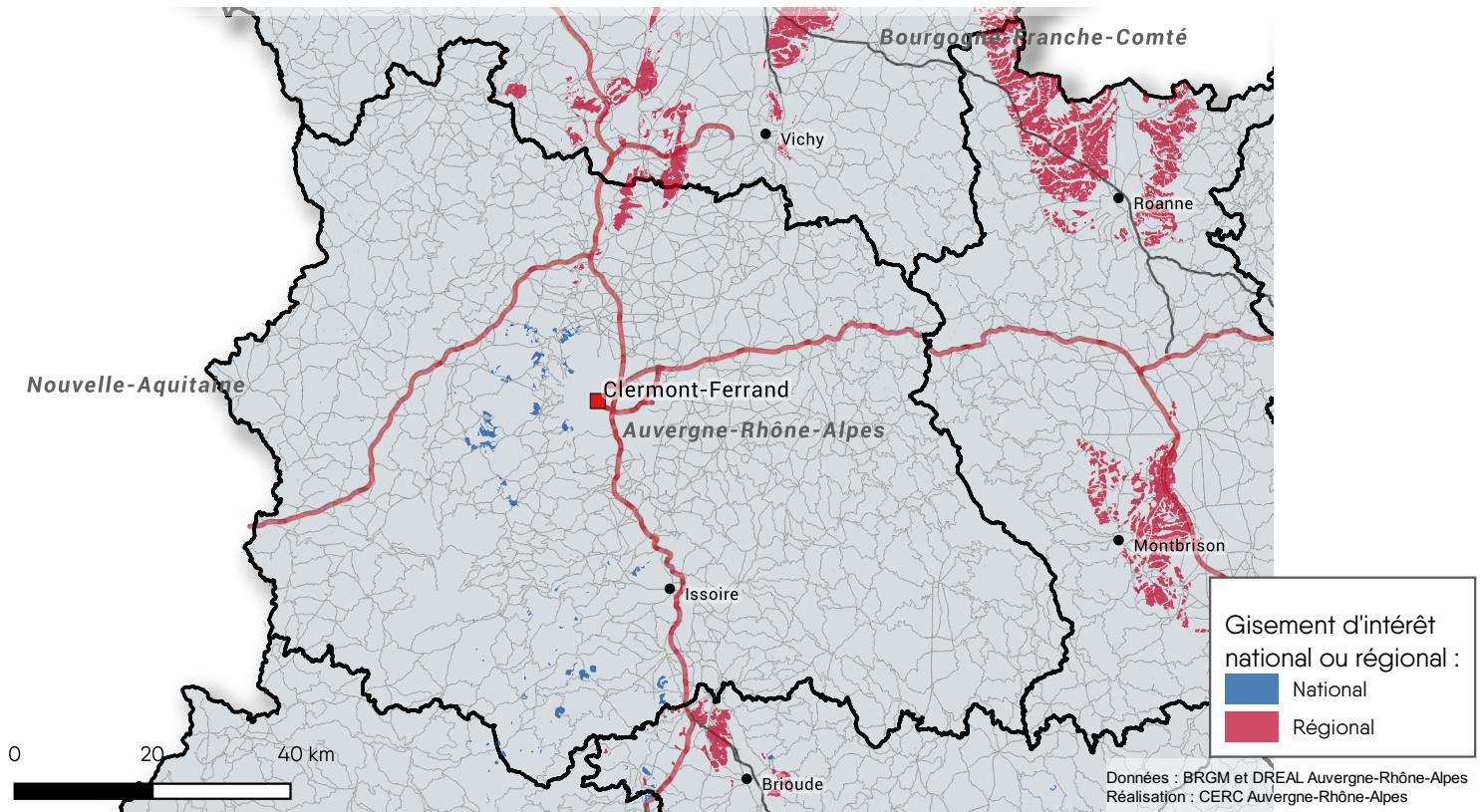
Gisement d'intérêt national ou régional : tout gisement présentant un intérêt particulier au regard des substances ou matériaux qui le composent (faible disponibilité nationale ou régionale, dépendance forte d'une activité à ces matériaux, difficultés de substitution, intérêt patrimonial). Pour plus d'information, voir le [SRC Auvergne-Rhône-Alpes](#).



Gisements de report BTP - Département 63



Gisement Intérêt National ou Régional - Département 63





Etat des lieux sur les ressources secondaires issues des chantiers de la filière Construction

Installations spécialisées dans la gestion des déchets du BTP

Type d'installation	Nombre de site
Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA	
Sites spécialisés Déchets du BTP	46
Sites accueillant des déchets inertes	39
Plateformes de recyclage	19
Carrières accueillant en remblai	11
ISDI	6
Autre installation recevant des inertes	11
Une installation peut compter dans plusieurs catégories (plusieurs activités)	

39

installations accueillant des déchets inertes

54

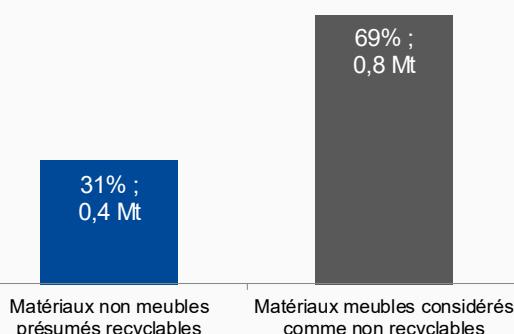
en moyenne par département en AURA

Gisement des déchets inertes accueillis par les installations

Tonnage de déchets inertes accueillis en 2019

Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA

Total :
1,1 Mt



1,1 Mt

de déchets inertes reçus sur les installations

6%

des déchets inertes reçus dans les installations en AURA

Tonnage de déchets inertes :

Tonnage de déchets inertes réceptionnés dans les installations, hors double-compte : dans le cas d'un flux de déchets inertes transitant d'une installation à une autre, son tonnage a été attribué à la dernière installation de réception.

Matériaux non meubles présumés recyclables : définis comme les gravas et matériaux rocheux, les déchets d'enrobés, les bétons, les briques/tuiles/céramiques et 50% du tonnage réceptionné en mélange à minima.

Matériaux meubles considérés comme non recyclables : définis comme les terres et matériaux meubles non polluées, les boues, les autres déchets inertes et 50% maximum du tonnage réceptionné en mélange.

Précision méthodologique sur les analyses portant sur les déchets de construction :

Ces analyses sur les ressources secondaires issues des chantiers proviennent de l'observatoire Déchets du BTP, mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL, l'Ademe, les organisations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics (FRTP, UNICEM, FFB, CAPEB, FEDEREC, FNADE) et la CERC ARA, dans le cadre du suivi des indicateurs Déchets du BTP du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour plus d'information : [Suivi 2020 des filières de gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics en Auvergne-Rhône-Alpes](#)





Etat des lieux sur les ressources secondaires issues des chantiers de la filière Construction

Traitements des déchets inertes accueillis

Traitements et destination des déchets inertes

Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA

- Recyclage ou valorisation matière
- Réutilisés sur un autre projet
- Valorisés en réaménagement de carrière
- Stockage provisoire
- Stockage ultime
- Autre utilisation ou non connu



75%

recyclés, réutilisés ou valorisés en carrière

86%

en moyenne dans la région AURA

Potentiel de recyclage vs l'extraction en 2019

Potentiel de recyclage des matériaux non meubles - 2019

Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA

Actuel

Potentiel

2 641 kt



281 kt

recyclés en 2019

5%

des déchets inertes recyclés en Auvergne-Rhône-Alpes

Installations pouvant fermer d'ici les 10 prochaines années

(hors extension / renouvellement des autorisations et installations d'un nouveau site)

Installations	Nombre de site	Tonnage d'inertes à réorienter*
Source : Suivi des filières de gestion de déchets du BTP 2020, CERC ARA		
Carrières acceptant pour remblai	4	-
ISDI	4	-
Autre installation recevant des inertes	3	-
Toutes installations recevant des inertes	10	140 kt/an

*Tonnage maximum autorisé par an pour les ISDI, tonnage réceptionné en 2019 pour les carrières

140 kt/an

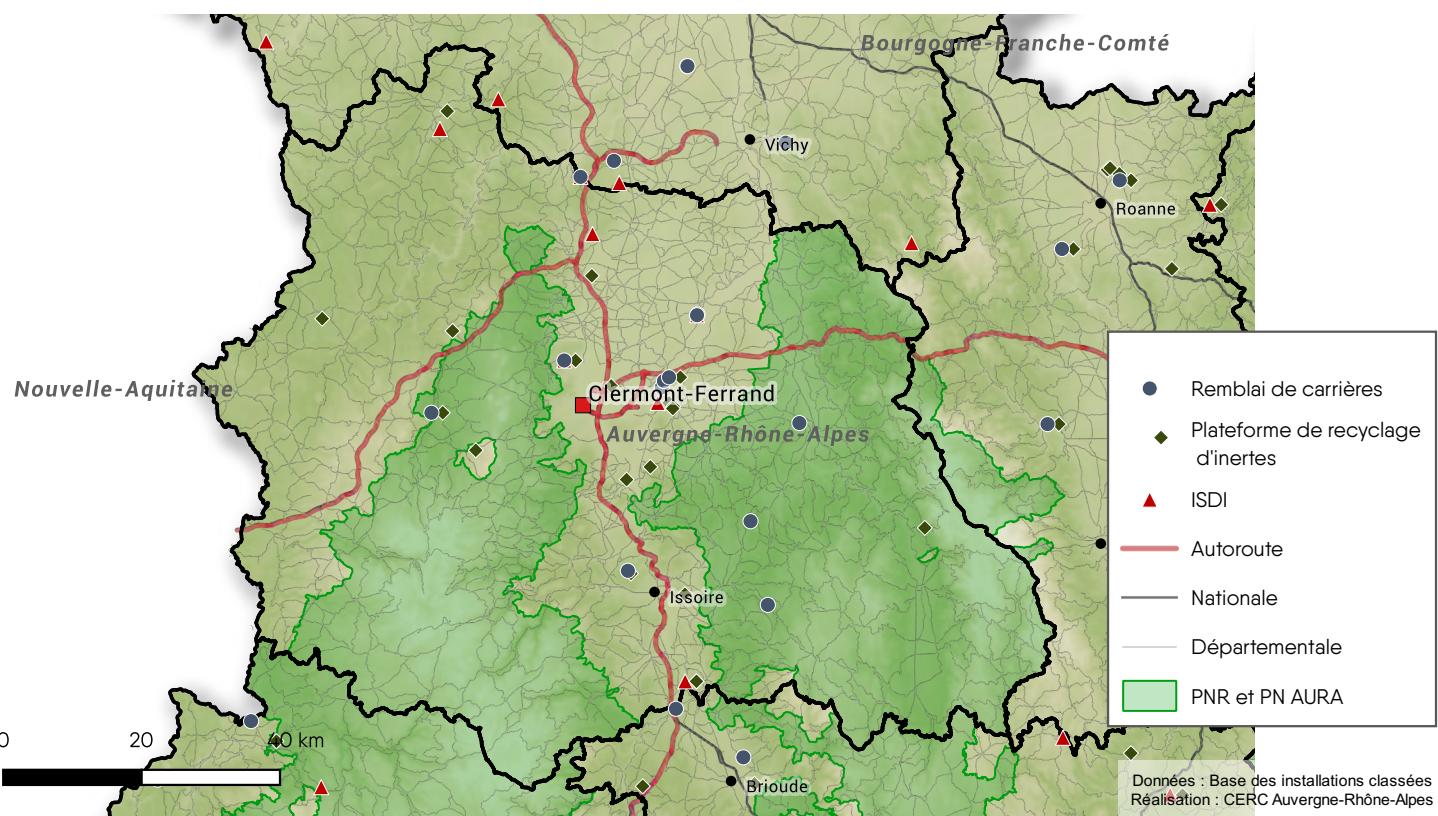
à potentiellement réorienter d'ici 10 ans

Installations pouvant fermer d'ici les 10 prochaines années :

La durée de vie des installations indiquée par les exploitants dans l'enquête Déchet de la CERC ARA reprend principalement la date d'échéance de leur Arrêté Préfectoral. La prospective sur les capacités d'accueil est donc réalisées en l'état actuel des autorisations et ne prend pas en compte les demandes de prolongation qui seront déposées dans les prochaines années. Le SRADDET ainsi que le Schéma Régional des Carrières étant plutôt favorables au prolongement des sites encore exploitables, les potentielles fermetures évoquées ne sont pas à considérer au sens strict et ne correspondent qu'à l'arrivée à échéance de l'autorisation actuelle.



Installations spécialisées dans la gestion des déchets inertes du BTP - Département 63





Annexe :

Liste des carrières - 63 - Puy-de-Dôme

Nom	Code Etablissement	Commune	Cmax (kt/an)	Echéance	Filière principale	Substance extraite
COUDERT (Aurières - carrière)	0005600975	Aurières	25 kt	2022	Minéraux industriels	POUZZOLANE
DURON (Blot l'Eglise)	0005600995	Blot-l'Église	499 kt	2044	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	PORPHYRE (ou Roche à texture porphyrite)
CDP (Briffons - carrière Muratel)	0005601002	Briffons	150 kt	2028	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
QUARTZ ET MINERAUX	0005601015	La Chapelle-Agnon	40 kt	2024	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	QUARTZ (Galets ou Filons)
JALICOT carrière de Chateaugay	0005601020	Châteaugay	200 kt	2023	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
SOCIETE POUZZOLANES LEGERES Combronde	0005601026	Combronde	300 kt	2023	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	PORPHYRE (ou Roche à texture porphyrite)
CARRIERES DU PUY DE MUR (Dallet)	0005601044	Mur-sur-Allier	215 kt	2022	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CMCA Egliseneuve d'Entraigues	0005601049	Égliseneuve-d'Entraigues	60 kt	2045	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
MAGAUD - ETPPM (Mayres)	0005601123	Mayres	50 kt	2049	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	LEPTYNITE
ANDESITE (Chatelaunoux)	0005601125	Mazaye	2 kt	2037	Roches ornementales et patrimoniales	TRACHYTE
ANDESITE (Les Amontées)	0005601127	Mazaye	2 kt	2037	Roches ornementales et patrimoniales	TRACHYTE
CHAMBON (Mazoires)	0005601128	Mazoires	15 kt	2022	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
CMCA (Montaigut)	0005601141	Montaigut	200 kt	2039	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
ANDESITE (Mont-Dore)	0005601143	Mont-Dore	10 kt	2049	Roches ornementales et patrimoniales	TRACHYTE
MICHEL TERRASSEMENT (St Genès Champa-)	0005601231	Saint-Genès-Champanelle	3 kt	2036	Roches ornementales et patrimoniales	GRANITE et GRANULITE
SOCIETE POUZZOLANES LEGERES St Jean	0005601238	Saint-Jean-des-Ollières	120 kt	2048	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CARRIERES DE ST JULIEN DE COPPEL	0005601241	Saint-Julien-de-Coppel	400 kt	2031	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
DUGOUR et Fils	0005601247	Saint-Ours	140 kt	2030	Minéraux industriels	POUZZOLANE
MAIRIE de ST PARDOUX - Cote Roudier	0005601248	Saint-Pardoux	2 kt	2031	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
MILLEREAU (Serméztizon)	0005601263	Serméztizon	200 kt	2033	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CMCA (Vensat carrière)	0005601272	Vensat	490 kt	2044	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	RHYOLITE
MALLET carrière Volvic Suc de la Louve	0005601287	Volvic	10 kt	2037	Roches ornementales et patrimoniales	ANDESITE
MALLET carrière Volvic Les Graniers	0005601296	Volvic	1 kt	2032	Roches ornementales et patrimoniales	ANDESITE
SABLIERES DU CENTRE (carrière zone II)	0005601548	Les Martres-d'Artière	450 kt	2027	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLE SILICEUX OU SILICO CALCAIRE (Correcteur pour béton)
GRANULATS VICAT	0005601657	Pont-du-Château	300 kt	2021	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLE SILICEUX OU SILICO CALCAIRE (Correcteur pour béton)
CYMARO (Chadeleuf-Pardines-St Yvoine)	0005601903	Chadeleuf	120 kt	2034	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
POUZZOLANES DES DOMES	0005602121	Saint-Ours	140 kt	2030	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
CARRIERES DES GOULOTS	0005602136	Volvic	5 kt	2041	Roches ornementales et patrimoniales	ANDESITE
PORTAL	0005602315	Chaumont-le-Bourg	72 kt	2027	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
COUDERT (Le Vernet Ste Marguerite)	0005602377	Le Vernet-Sainte-Marguerite	90 kt	2042	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
LAROCHE BETONS (Saint Jean en Val)	0005602411	Saint-Jean-en-Val	30 kt	2024	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
RECG	0005602708	Brassac-les-Mines	15 kt	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
SABLIERES DU CENTRE (Joze / Saint-Laure)	0005603080	Joze	110 kt	2031	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLES ET GRAVIERS ALLUVIONNAIRES
CHEVALIER Vichel - St Gervazy	0016300039	Vichel	480 kt	2034	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CDP (St Pierre le Chastel)	0016300041	Saint-Pierre-le-Chastel	350 kt	2044	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE





Annexe :

Liste des carrières - 63 - Puy-de-Dôme

Nom	Code Etablissement	Commune	Cmax (kt/an)	Echéance	Filière principale	Substance extraite
CMCA (St Hilaire la Croix + Joserand)	0016300043	Saint-Hilaire-la-Croix	250 kt	2036	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CMCA carrière de Courpière	0016300074	Courpière	60 kt	2031	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
TP LYAUDET	0016300075	Saint-Sulpice	150 kt	2021	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CHALEIX TP (St Genès la Tourette)	0016300077	Saint-Genès-la-Tourette	50 kt	2034	Roches ornementales et patrimoniales	GRANITE et GRANULITE
COUDERT (Gelles)	0016300079	Gelles	70 kt	2045	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
COUDERT (St Sauves d'aauvergne)	0016300080	Saint-Sauves-d'Auvergne	80 kt	2023	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
CMCA (carrière Chastreix)	0016300081	Chastreix	150 kt	2041	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
MAIRIE D'ARTONNE	0016300083	Artonne	3 kt	2029	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
FARGES Matériaux & Carrières	0016300090	Singles	30 kt	2033	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLE SILICEUX OU SILICO CALCAIRE (Correcteur pour béton)
ANDESITE (Volvic - Chevandedes)	0016300093	Volvic	40 kt	2047	Roches ornementales et patrimoniales	TRACHYTE
ANDESITE (Volvic - les creux)	0016300095	Volvic	20 kt	2047	Roches ornementales et patrimoniales	TRACHYTE
CARRIERES DE CHAPDES-BEAUFORT	0016300097	Chapdes-Beaufort	180 kt	2043	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
RECG (St Diéry)	0016300208	Saint-Diéry	200 kt	2042	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
TRAVAUX PUBLICS ARDOISIENS Sté (Rentièr.	0016300216	Rentières	40 kt	2032	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
BTP DU LVRADOIS (Dore l'Eglise)	0016300218	Dore-l'Église	75 kt	2049	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	GRANITE et GRANULITE
CMCA (Pardines - carrière)	0016300245	Pardines	400 kt	2035	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	BASALTE
MATHIEU (POUZZOLANES ET BETONS DU CENTRE	0016300246	Perpezat	45 kt	2024	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	POUZZOLANE
MALLET - PYROLAVE carrière Les Littes	0016300305	Volvic	13 kt	Non renseigné	Roches ornementales et patrimoniales	TRACHYTE
SABLES GRAVIERS SERVICES (Orléat-carrière)	0016300327	Orléat	120 kt	2025	Usage BTP (granulats ou matériaux>80)	SABLE SILICEUX OU SILICO CALCAIRE (Correcteur pour béton)



Panorama réalisé par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien financier de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Et avec le concours de ses membres de Droit :



...de ses membres Adhérents :

AQC Lyon	DDT 43	Fédération du BTP 73
AURA HLM	DDT 63	Fédération du BTP 74
BTP Banque Lyon	DDT 69	Fédération des SCOP BTP
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes	DDT 73	Auvergne-Rhône-Alpes
CCI Savoie	DDT 74	FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
CRPI Auvergne	Fédération du BTP 01	Pôle Habitat FFB AURA
DDT 01	Fédération du BTP 03	Métropole de Lyon
DDT 03	Fédération du BTP 26/07	Conseil régional de l'Ordre des
DDT 07	Fédération du BTP 38	architectes Auvergne-Rhône-Alpes
DDT 15	Fédération du BTP 42	Routes de France Auvergne-
DDT 26	Fédération du BTP 43	Rhône-Alpes
DDT 38	Fédération du BTP 63	UNGE Rhône-Alpes
DDT 42	Fédération du BTP 69	UNTEC Rhône-Alpes Auvergne

...et de ses partenaires :



...et du GIE Réseau des CERC :



CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

04-72-61-06-30

contact@cercara.fr | www.cercara.fr



Suivez-nous : @cerc_ara

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art.L122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art.122-5) les copies ou reproduction strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par rephotographie.